

AVIS DE MARCHES PUBLICS

VILLE D'ECOEN

1- POUVOIR ADJUDICATEUR ET ADRESSE POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Mairie d'Ecoenen
Services des marchés publics
Place de la Mairie
95440 ECOUEN
tel: 01.39.33.09.03
fax:01.34.19.63.29
nathalie.vaudelet@ecouen.fr

2- OBJET DU MARCHÉ

Intitulé du marché : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires au stade d'Ecoenen suite à la mise en liquidation judiciaire du titulaire initial»

Type de marché : Marché de prestation intellectuelle. Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Classification CPV : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection. (710000008)

Quantité ou étendue du marché : Marché unique. Pas de décomposition en tranche ou en lot.

Options : Non

Durée du marché : 24 mois à compter de la notification.

3- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Cautionnement : Aucun cautionnement ou garanties n'est exigés au titre du présent marché.

Modalités de financement : Le financement du marché est assuré par les ressources propres de la section de fonctionnement du budget de la ville, constituées principalement par les contributions directes et dotations de l'état.

Délais de paiement du titulaire : à 30 jours à compter de la date de réception des factures

Forme juridique du groupement de commande : groupement conjoint avec mandataire solidaire

Modalités de présentation des candidatures :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;
- Extrait de KBIS de moins de 6 mois ou équivalent.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ;
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- Une note présentant le groupement indiquant le nom, l'adresse et la fonction de chaque membre. Cette note présente les CV et / ou diplômes des membres du groupement. L'équipe candidate doit être compétente dans les domaines suivants : Architecture - Ingénierie Gros-Œuvre et VRD - Ingénierie corps d'Etats secondaires (électricité,...) - Ingénierie Thermique et Environnementale - Economie de la construction - OPC.
- Un dossier d'œuvres comprenant notamment une liste de réalisation d'opération de nature équivalente et / ou d'importance comparable avec références détaillées (objet, lieu, état d'avancement ou date de livraison, le Maître d'Ouvrage, le montant des travaux, des photos ou illustrations).

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

- Inscription à l'ordre des architectes.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4- PROCEDURE

Type de procédure : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Critères d'attribution :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix des prestations basé sur le montant HT exprimé à l'article 2 de l'AE	45%
Critère : Valeur technique de l'offre	40%
Méthodologie et mesures de sécurité prises pour assurer la démolition	25%
Moyens humains et matériels pour assurer la mission	15%
Critère : Délais de réalisation de la prestation tels que décrits à l'article 3 de l'AE	15%

Numéro du marché : 2017-02

Date de réception des offres : le 18 mai 2017 à 12 heures.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de conserver son offre : 120 jours

5- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.) ;
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- Le programme initial de l'opération ;
- Le dossier Esquisse ;
- Le dossier APS ;
- Le dossier Permis de construire.

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur le site internet de la ville.

6- PIECES DE L'OFFRE

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le programme initial daté et signé ;

- Un mémoire technique présentant la méthodologie du titulaire pour le projet et l'insertion qu'il envisage. Ce mémoire technique décrit l'organisation interne du projet (de façon non exhaustive : les moyens humains et matériels dévolus, les matériaux qui peuvent être envisagés, un calendrier prévisionnel, etc.) ;
- Le certificat de visite des locaux. La remise de ce certificat de visite avec l'offre est impérative.
- Le dossier Esquisse signé ;
- le dossier APS signé.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

7- CONDITIONS DE REMISE DE PLIS

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

NOM DE L'ENTREPRISE

Offre pour :

**MARCHE N°2017-02
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE
D'ECOUEN SUITE A LA MISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE DU TITULAIRE**

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie d'Ecouen
Services des marchés publics
Place de la Mairie
95440 ECOUEN
tel: 01.39.33.09.03
fax:01.34.19.63.29**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

8- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

Mairie d'Ecouen
Services des marchés publics
Place de la Mairie
95440 ECOUEN
tel: 01.39.33.09.03
fax:01.34.19.63.29
Madame Nathalie Vaudelet
tel:01.39.33.09.03
courriel:nathalie.vaudelet@ecouen.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Mairie d'Ecouen
Services des marchés publics
Place de la Mairie
95440 ECOUEN
tel: 01.39.33.09.03
fax:01.34.19.63.29

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Documents complémentaires

Sans objet.

Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise cedex
Téléphone : 01 30 17 34 00
Télécopie : 01 30 17 34 59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

2-4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise cedex
Téléphone : 01 30 17 34 00
Télécopie : 01 30 17 34 59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

MARCHE N°2017-02
MOE VESTIAIRES DU STADE D'ECOUEN

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date de la présente publicité : le 4 mai 2017

